

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 décembre 2018 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette première période de questions :

- Demande de réaménager et de prolonger l'asphaltage sur la rue Isabella jusqu'à son extrémité afin de permettre que les véhicules lourds puissent effectuer leur virage sans empiéter sur le rond-point et afin de faciliter le stationnement des véhicules des personnes qui rendent visite aux résidents de cette rue.

2018-12-574 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 décembre 2018.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2018, tel que préparé, à savoir :

1. **RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018

5. DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1** Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1** Acceptation de la démission de madame Marie-Claude Côté au poste de conseillère au développement au Service du développement économique

- 6.2** Acceptation de la démission de monsieur Benoit Thiboutot au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie

- 6.3** Acceptation de la retraite de madame Raymonde Laroche Bégin au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics

- 6.4** Adoption de la Politique valorisant la santé et la sécurité psychologique au travail et hors travail

- 6.5** Entente 2018-08 avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la prolongation de délais pour le poste vacant opérateur cureur-souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics

- 6.6** Ratification d'embauche et de départ pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2018

7. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1** Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

- 7.2** Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2018-10-493

- 7.3** Dépôt du registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal

- 7.4** Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables 2019-2024

- 7.5** Modification de la résolution 2018-10-504 relative à une modification au contrat et à

l'approbation de coûts additionnels pour la fourniture et la livraison de bacs roulants pour les résidus ultimes

7.6 Nomination d'un maire suppléant

8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

8.1 Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Société du Port de Valleyfield

8.2 Approbation des prévisions budgétaires 2019 du transport adapté aux personnes à mobilité réduite

8.3 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 94271 à 94533 totalisant 3 403 258,87 \$ et 185 579,15 \$, du registre des transferts bancaires émis 10488 à 10582 totalisant 746 359,26 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 2794 à 2836 totalisant 1 850 486,01 \$

8.4 Dépôt du rapport budgétaire au 10 décembre 2018

8.5 Versement d'un montant à la Société du Port de Valleyfield dans le cadre de travaux en cours

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Entente de contribution financière avec Telus Communications inc. dans le cadre d'une connexion Internet haute vitesse dans le parc industriel et portuaire Perron

9.2 Renouvellement du contrat de location d'un local situé au 1140, boulevard des Érables avec la compagnie Pyrowave inc.

10. SERVICE DES RELATIONS AVEC LE MILIEU

10.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat pour l'impression des bulletins municipaux

10.2 Adoption de la Politique de communication interne et citoyenne

10.3 Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour la gestion des demandes de subvention relatives au Programme Rénovation Québec

11. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

11.1 Adoption du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées

11.2 Cautionnement et endossement d'un prêt pour le financement de travaux de

remplacement des systèmes de réfrigération effectués par les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield

- 11.3 Modification du protocole d'entente avec le Club de gymnastique CampiAgile relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'exploitation du Club
- 11.4 Protocole d'entente avec l'organisme Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers dans le cadre de la revitalisation des anciens quartiers de la municipalité
- 11.5 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports relatif à l'aménagement d'une salle d'entraînement fonctionnelle
- 11.6 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Immaculée-Conception de Bellerive relatif à la location de locaux
- 11.7 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur de Jésus relatif à la location de locaux
- 11.8 Protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Cécile relatif à la location de locaux
- 11.9 Protocole d'entente avec la Maison de la jeunesse douze-dix-sept de Valleyfield inc. dans le cadre de ses activités
- 11.10 Protocole d'entente avec le Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche
- 11.11 Protocole d'entente avec Les Librairies Boyer Ltée relatif à la vente de publicité pour la carte du citoyen
- 11.12 Protocole d'entente avec Moisson Sud-Ouest relatif au fonctionnement de l'organisme
- 11.13 Protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield relatif au transport en commun de personnes par taxi sur le territoire de la municipalité
- 11.14 Protocole d'entente avec Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'entretien ménager du 51, rue Hébert
- 11.15 Protocole d'entente avec YétiFest dans le cadre d'un évènement hivernal
- 11.16 Tarification pour les usagers non-résidents du service de transport en commun de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield

12. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 12.1 Approbation de la programmation révisée de la taxe sur l'essence et de la

contribution du Québec

13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 13.1 Autorisation à la compagnie 9159-6353 Québec inc. de vendre le lot 4 517 854 situé sur le chemin Larocque
- 13.2 Entente relative à des travaux municipaux avec Immogest inc. pour la réalisation de la phase VI du projet résidentiel Pointe du canal
- 13.3 Entente relative à des travaux municipaux avec Les Terres du Soleil inc. pour la réalisation de la phase I du projet résidentiel Chenail
- 13.4 Modification de la résolution 2018-11-553 relative à la vente d'une partie du lot 3 594 643 située dans le secteur de la rue Saint-Philippe à madame Diane Brossoit

14. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 14.1 Affectation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté dans le cadre de la réparation de pavage en enrobés bitumineux pour l'année 2018
- 14.2 Installation de panneaux d'arrêt sur les rues Jacques-Cartier, Saint-Jean-Baptiste et Salaberry
- 14.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure de calcium utilisé comme abat-poussière

15. APPELS D'OFFRES

- 15.1 Appel d'offres public 2018-16 : analyse de contrôle de l'eau potable, du dépôt de neige et des eaux usées
- 15.2 Appel d'offres public 2018-35 : rénovation du chalet principal au parc des Îles
- 15.3 Appel d'offres public 2018-41 : entretien électrique des bâtiments municipaux
- 15.4 Appel d'offres sur invitation 2018-ENV-20 : entretien climatisation, ventilation, chauffage des bâtiments municipaux
- 15.5 Appel d'offres sur invitation 2018-FIN-13 : fournitures de bureau 2019
- 15.6 Appel d'offres sur invitation 2018-SRC-23 : conciergerie au Club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner
- 15.7 Appel d'offres sur invitation 2018-SRC-24 : conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à

16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 16.1** Adoption du Règlement 209-15 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 16.2** Adoption du Règlement 230-02 modifiant l'annexe du Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux afin de modifier certaines dispositions
- 16.3** Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables
- 16.4** Présentation et dépôt du projet de règlement 067-03 modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables
- 16.5** Avis de motion pour un règlement pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2019-2020-2021)
- 16.6** Présentation et dépôt du projet de règlement 353 pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2019-2020-2021)
- 16.7** Avis de motion pour un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019
- 16.8** Présentation et dépôt du projet de règlement 354 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019
- 16.9** Avis de motion pour un règlement sur le traitement des élus municipaux
- 16.10** Présentation et dépôt du projet de règlement 355 sur le traitement des élus municipaux

17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 17.1** Adoption du Règlement 130-02 modifiant le Règlement 130 pour emprunter la somme de 4 000 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés ou parties de propriétés dans le cadre de projets d'expansion des zones industrielles
- 17.2** Adoption du Règlement 130-03 modifiant le Règlement 130-01 modifiant le Règlement 130 afin d'emprunter une somme additionnelle de 1 685 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés pour la mise en place du carrefour autoroutier 30/530 ainsi que d'un lien routier
- 17.3** Adoption du Règlement 351 décrétant des travaux d'infrastructure dans le secteur de

l'avenue de la Traversée et de l'avenue Lecompte ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17.4 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17.5 Présentation et dépôt du projet de règlement 311-01 modifiant le Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

17.6 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de dragage au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux

17.7 Présentation et dépôt du projet de règlement 356 décrétant des travaux de dragage au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 212 032 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2018-12-575 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 28 novembre 2018 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 13 décembre 2018;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 novembre 2018 et de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2018-12-576 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un Règlement ayant pour objectif de rehausser le niveau de préparation des municipalités aux sinistres, plus précisément, il vise à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors d'un sinistre majeur;

ATTENDU QUE ce Règlement entre en vigueur dix-huit (18) mois après la date de parution dans la Gazette officielle du Québec du 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'approche de la Municipalité de Saint-Zotique désireuse de s'allier d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT la même approche de la part de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

VU le dépôt devant ce conseil de deux ententes à intervenir entre la Municipalité de Saint-Zotique, la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatives à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile;

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la signature desdites ententes;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE convenir d'accepter les conditions et de conclure une entente avec la Municipalité de Saint-Zotique et une autre avec la Ville de Vaudreuil-Dorion relatives à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile, pour une période d'un (1) an;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes précitées, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-12-577 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME MARIE-CLAUDE CÔTÉ AU POSTE DE CONSEILLÈRE AU DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

VU la lettre de démission formulée par M^{me} Marie-Claude Côté au poste de conseillère au développement au Service du développement économique;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la démission formulée par M^{me} Marie-Claude Côté au poste de conseillère au développement au Service du développement économique, celle-ci prenant effet le 9 janvier 2019;

DE remercier M^{me} Côté pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité, ainsi que de l'organigramme relatif au comité *Organisation municipale du plan de sécurité civile*.

ADOPTÉ

2018-12-578 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR BENOIT THIBOUTOT AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE

VU la lettre de démission formulée par M. Benoit Thiboutot au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la démission formulée par M. Benoit Thiboutot au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie, celle-ci prenant effet le 1^{er} février 2019;

DE remercier M. Thiboutot pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-12-579 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME RAYMONDE LAROCHE BÉGIN AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M^{me} Raymonde Laroche Bégin avisant la municipalité de sa retraite au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M^{me} Raymonde Laroche Bégin au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet le 25 janvier 2019;

DE remercier M^{me} Laroche Bégin pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-12-580 ADOPTION DE LA POLITIQUE VALORISANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL ET HORS TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a le devoir de protéger la santé et la sécurité psychologique de ses employés, des usagers des services ainsi que la sécurité des opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à mettre en place une démarche structurée de prévention des chocs post-traumatiques;

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la *Politique valorisant la santé et la sécurité psychologique au travail et hors travail*;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'adopter la *Politique valorisant la santé et la sécurité psychologique au travail et hors travail* telle que soumise dans le document déposé devant ce conseil par le Service des ressources humaines;

QUE cette politique soit transmise à chaque employé.

ADOPTÉ

2018-12-581 ENTENTE 2018-08 AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIVE À LA PROLONGATION DE DÉLAIS POUR LE POSTE VACANT OPÉRATEUR CUREUR-SOUFFLEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur cureur-souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics;

ATTENDU QUE ce poste fait l'objet du grief numéro 03-2017 déposé par le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QU'il serait préférable que tous les délais prévus à l'article 11 soient suspendus, et de retarder l'affichage du poste d'opérateur cureur-souffleur;

CONSIDÉRANT les délais prévus à l'article 11 de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif au délai imparti lors de la vacance d'un poste;

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature d'une entente pour la prolongation des délais prévus à la convention collective pour ce poste actuellement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente

2018-08 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la prolongation des délais prévus à la convention collective des cols bleus dans le cadre de la vacance du poste d'opérateur cureur-souffleur.

ADOPTÉ

2018-12-582 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART POUR LA PÉRIODE DU 18 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2018

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2018;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en décembre 2018 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 18 novembre au 15 décembre 2018.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), les membres du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield déposent devant ce conseil une déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2018-10-493

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2018-10-493 intitulée « Appel d'offres public 2018-29 : services d'entretiens et de réparations mécaniques industrielles » afin de modifier la date « 30 septembre 2021 » par « 31 octobre 2021 » et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1), le registre des déclarations de tout don,

toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2018.

2018-12-583 ENTENTE DE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS AU SEIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2019-2024

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables, pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

DE joindre, par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente à cet effet, tel que déposé devant ce conseil;

D'engager la municipalité à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres public, du contrat ou du mandat en cause;

DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2018-12-584 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-10-504 RELATIVE À UNE MODIFICATION AU CONTRAT ET À L'APPROBATION DE COÛTS ADDITIONNELS POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BACS ROULANTS POUR LES RÉSIDUS ULTIMES

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-504 adoptée lors de la séance du conseil du 26 octobre 2018 relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels pour la fourniture et la livraison de bacs roulants pour les résidus ultimes;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques et greffier de modifier ladite résolution afin que la dépense additionnelle reflète réellement le nombre de bacs supplémentaires et celui de bacs livrés;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2018-10-504 afin de préciser le nombre réel de bacs supplémentaires et celui de bacs livrés, et ce, de la façon suivante :

« D'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2018-03 octroyé à l'entreprise Distribution Jean Blanchard inc. pour la fourniture de 402 bacs roulants pour les résidus ultimes ainsi que pour les frais de livraison aux citoyens de 86 bacs supplémentaires, pour la somme totale de 27 348,41 \$, taxes comprises, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics. ».

ADOPTÉ

2018-12-585 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

VU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE désigner M. le conseiller Jason Grenier pour agir à titre de maire suppléant, pour la période du 1^{er} février au 30 avril 2019;

DE désigner M. Grenier pour remplacer le maire lors de ses absences et qu'il puisse alors exercer tous les devoirs de la charge du maire, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités;

DE désigner M. Grenier comme substitut en vertu de l'article 210.24, 4^e alinéa, de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9) pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou de vacance de ce poste;

D'assumer les frais de représentation engagés, pour et au nom de la municipalité, sur présentation de pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 300 \$.

ADOPTÉ

2018-12-586 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield a transmis à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ses prévisions budgétaires, pour l'année 2019;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'adopter les prévisions budgétaires 2019 de la Société du Port de Valleyfield.

ADOPTÉ

2018-12-587 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est la municipalité mandataire pour la gestion du service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative à l'approbation des prévisions budgétaires 2019 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les prévisions budgétaires 2019 du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite, pour la somme de 766 792 \$;

D'affecter à la gestion du Transport adapté aux personnes à mobilité réduite une somme de 80 972,81 \$ à titre de contribution municipale, pour l'année 2019;

D'approuver le maintien de la grille tarifaire actuellement en vigueur.

ADOPTÉ

2018-12-588 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 94271 À 94533 TOTALISANT 3 403 258,87 \$ ET 185 579,15 \$, DU REGISTRE DES TRANSFERTS BANCAIRES ÉMIS 10488 À 10582 TOTALISANT 746 359,26 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 2794 À 2836 TOTALISANT 1 850 486,01 \$

Le registre des chèques émis et annulés numéros 94271 à 94533, le registre des transferts bancaires émis 10488 à 10582 et le registre des paiements Internet émis numéros 2794 à 2836 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 94271 à 94533 totalisant 3 403 258,87 \$ et 185 579,15 \$, au registre des transferts bancaires émis 10488 à 10582 totalisant 746 359,26 \$, et au registre des paiements Internet émis numéros 2794 à 2836 totalisant 1 850 486,01 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 DÉCEMBRE 2018

Le rapport budgétaire au 10 décembre 2018 est déposé devant ce conseil.

2018-12-589 VERSEMENT D'UN MONTANT À LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD DANS LE CADRE DE TRAVAUX EN COURS

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield effectue actuellement de nombreux travaux, entre autres la réfection du quai de chargement de l'entrepôt D;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a accumulé depuis plusieurs années des fonds à même les surplus annuels de la Société du Port de Valleyfield;

ATTENDU QUE la Société du Port de Valleyfield demande un montant de 150 000 \$ afin de financer les travaux en cours;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique relative au versement d'une contribution financière à la Société du Port de Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE verser un montant de 150 000 \$ à la Société du Port de Valleyfield à même les montants accumulés provenant de l'excédent de fonctionnement affecté à des fins portuaires de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-12-590 ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC TELUS COMMUNICATIONS INC. DANS LE CADRE D'UNE CONNEXION INTERNET HAUTE VITESSE DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de contribution financière à intervenir entre Telus Communications inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à une connexion Internet haute vitesse offerte aux entreprises localisées dans les limites du parc industriel et portuaire Perron;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente de contribution financière de 50 000 \$ avec Telus Communications inc. relative à une connexion Internet haute vitesse offerte aux entreprises localisées dans les limites du parc industriel et portuaire Perron, payable comme suit : 25 000 \$ dans les 30 jours suivant la signature de ladite entente et le solde de 25 000 \$ lorsque la construction prévue aura été complétée;

D'autoriser une affectation de 50 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté à des fins de développement informatique;

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour l'impression des bulletins municipaux, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le directeur du Service des relations avec le milieu.

ADOPTÉ

2018-12-593 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION INTERNE ET CITOYENNE

CONSIDÉRANT l'ensemble des principes directeurs et objectifs relatifs à la communication de l'organisation municipale avec ses divers publics;

VU le dépôt devant ce conseil d'un document relatif à la *Politique de communication interne et citoyenne* de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'adopter la *Politique de communication interne et citoyenne* de la municipalité telle que soumise dans le document déposé devant ce conseil par le directeur du Service des relations avec le milieu.

ADOPTÉ

2018-12-594 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS POUR LA GESTION DES DEMANDES DE SUBVENTION RELATIVES AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

VU la recommandation du directeur du Service des relations avec le milieu relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels dans le cadre du contrat pour la gestion des demandes de subvention relatives au Programme Rénovation Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les honoraires professionnels additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2018-24 octroyé à la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc., pour la gestion des demandes de subvention relatives au Programme Rénovation Québec, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service des relations avec le milieu, pour la somme totale de 12 000 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2018-12-595 ADOPTION DU PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle*

et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1) prévoyant que les municipalités doivent adopter annuellement un plan d'action visant l'intégration des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 61.1. de ladite loi voulant que les municipalités de 15 000 habitants et plus adoptent un plan annuel d'intervention visant à favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

VU le dépôt devant ce conseil du plan d'action 2019 et du bilan du plan d'action 2018 à l'égard des personnes handicapées sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield, en vue d'assurer le respect de cette loi;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'adoption dudit plan d'action;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le plan d'action 2019 et le bilan du plan d'action 2018 à l'égard des personnes handicapées sur le territoire de la municipalité, plan élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), et d'appuyer les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble des citoyens de la municipalité, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2018-12-596 CAUTIONNEMENT ET ENDOSSEMENT D'UN PRÊT POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION EFFECTUÉS PAR LES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield désire obtenir un prêt d'une institution financière pour le financement des travaux de remplacement des systèmes de réfrigération;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de cautionner et endosser ledit prêt;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

DE cautionner et d'endosser en faveur de l'organisme Les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield le prêt pour le financement de travaux de remplacement des systèmes de réfrigération, selon les termes suivants :

- financement sur 10 ans pour un montant de 1 807 190 \$ pour une période d'amortissement de 20 ans, incluant la période de probation, tel que montré au document de cautionnement déposé devant ce conseil;
- remboursement au moyen de 120 paiements mensuels égaux et consécutifs chacun en capital et intérêts;

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉ

2018-12-597 MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE GYMNASTIQUE CAMPIAGILE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPLOITATION DU CLUB

VU la résolution 2018-11-531 adoptée lors de la séance du conseil du 20 novembre 2018 relative au protocole d'entente avec le Club de gymnastique CampiAgile relatif au versement d'une aide financière pour l'exploitation du Club;

VU le dépôt devant ce conseil d'un nouveau protocole d'entente à intervenir entre le Club de gymnastique CampiAgile et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'exploitation du Club;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature d'un nouveau protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE modifier et conclure un nouveau protocole d'entente avec le Club de gymnastique CampiAgile relatif à l'octroi d'une aide financière annuelle de « 61 500 \$ » au lieu de « 69 000 \$ » pour le fonctionnement de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-12-598 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ORGANISME POUR UN RÉSEAU ACTIF DANS NOS QUARTIERS DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DES ANCIENS QUARTIERS DE LA MUNICIPALITÉ

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme *Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers* (PRAQ) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide matérielle et financière dans le cadre de la revitalisation des anciens quartiers de la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme *Pour un Réseau Actif dans nos Quartiers* relatif à l'octroi d'une aide matérielle annuelle sous forme de services de 7 730 \$ et d'une aide financière annuelle de 85 000 \$ dans le cadre de la

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2018-12-603 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MAISON DE LA JEUNESSE
DOUZE-DIX-SEPT DE VALLEYFIELD INC. DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la Maison de la jeunesse douze-dix-sept de Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de ses activités;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec la Maison de la jeunesse douze-dix-sept de Valleyfield inc. relatif au versement d'une aide financière de 40 500 \$ et à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles d'une valeur de 51 500 \$ dans le cadre de ses activités, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2018-12-604 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE VILLAGE DES PÊCHEURS DE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD RELATIF À LA GESTION ET L'ENTRETIEN
D'UN SITE DE PÊCHE BLANCHE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche sur une portion de la baie Saint François, pour la période du 20 décembre 2018 au 31 mars 2019;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec le Village des pêcheurs de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion et l'entretien d'un site de pêche blanche sur une portion de la baie Saint-François, pour la période du 20 décembre 2018 au 31 mars 2019;

D'accorder audit organisme une aide financière annuelle de 500 \$ sur présentation de factures;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-12-605 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES LIBRAIRIES BOYER LTÉE RELATIF À LA VENTE DE PUBLICITÉ POUR LA CARTE DU CITOYEN

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Les Librairies Boyer Ltée et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la vente de publicité pour la carte du citoyen;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec Les Librairies Boyer Ltée relatif à la vente de publicité pour la carte du citoyen, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour la somme totale de 3 060 \$;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-12-606 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MOISSON SUD-OUEST RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Moisson Sud-Ouest inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière servant au fonctionnement de l'organisme;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec Moisson Sud-Ouest inc. relatif à l'octroi d'une aide financière annuelle de 16 000 \$ servant au fonctionnement de l'organisme, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole

DE fixer les tarifs pour les usagers non-résidents du service de transport en commun de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, à compter du 2 février 2019, comme suit :

Tarification proposée pour les non-résidents	
	À compter du 2 février 2019
Passage simple 10 km et plus	8,25 \$
Laissez-passer mensuel	170,00 \$

DE confier à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield le mandat de mettre en application cette grille de tarification pour les usagers non-résidents, en date du 2 février 2019, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12).

ADOPTÉ

2018-12-611 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie de déposer la programmation révisée des travaux à cet effet;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'engager la municipalité à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* qui s'appliquent à elle;

D'engager la municipalité à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux telle que déposée devant ce conseil et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'engager la municipalité à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

D'engager la municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux préparée par le Service de l'ingénierie, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

ADOPTÉ

2018-12-612 AUTORISATION À LA COMPAGNIE 9159-6353 QUÉBEC INC. DE VENDRE LE LOT 4 517 854 SITUÉ SUR LE CHEMIN LAROCQUE

CONSIDÉRANT les résolutions 2014-02-072 et 2014-11-584 relativement à la vente du lot 4 517 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le chemin Larocque;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions de cette vente était de ne pas revendre ledit lot tant qu'un bâtiment commercial n'ait été érigé;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction s'est finalement transformé en relocalisation dans une bâtisse existante;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9159-6353 Québec inc. veut maintenant revendre le terrain au prix de l'acquisition plus les frais d'études engagés;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot par la compagnie 9159-6353 Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu à l'unanimité

D'autoriser la compagnie 9159-6353 Québec inc. à vendre le lot 4 517 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur le chemin Larocque, pour la somme de 236 228,66 \$;

QUE le nouvel acquéreur soit dans l'obligation de construire une bâtisse commerciale avant de pouvoir revendre ledit lot et qu'il s'engage à débiter la construction dans les 12 mois de son acquisition. À défaut de respecter ces engagements, la municipalité pourra exiger que le terrain lui soit cédé au prix vendu à la compagnie 9159-6353 Québec inc.

ADOPTÉ

2018-12-613 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC IMMOGEST INC. POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE VI DU PROJET RÉSIDENTIEL POINTE DU CANAL

VU le Règlement 303 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels adopté lors de la séance du conseil du 19 janvier 2016;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur Immogest inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux afin de desservir 60 nouveaux lots pour la réalisation de la phase VI du projet résidentiel Pointe-du canal;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente avec le promoteur Immogest inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructure afin de desservir 60 nouveaux lots pour la réalisation de la phase VI du projet résidentiel Pointe-du canal;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-12-614 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC LES TERRES DU SOLEIL INC. POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE I DU PROJET RÉSIDENTIEL CHENAIL

VU le Règlement 303 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels adopté lors de la séance du conseil du 19 janvier 2016;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le promoteur Les Terres du Soleil inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à des travaux municipaux afin de desservir 153 nouveaux lots pour la réalisation de la phase I du projet résidentiel Chenail;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente avec le promoteur Les Terres du Soleil inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructure afin de desservir 153 nouveaux lots pour la réalisation de la phase I du projet résidentiel Chenail;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-12-615 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-11-553 RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 594 643 SITUÉE DANS LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-PHILIPPE À MADAME DIANE BROSSOIT

CONSIDÉRANT la résolution 2018-11-553 relative à la vente d'une partie du lot 3 594 643 située dans le secteur de la rue Saint-Philippe à madame Diane Brossoit;

ATTENDU QUE la demande d'acquisition a été déposée par M^{me} Diane Brossoit, pour et au nom de M^{me} Thérèse Houle;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de modifier le nom de l'acheteur;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2018-11-553 relative à la vente d'une partie du lot 3 594 643 située dans le secteur de la rue Saint-Philippe à madame Diane Brossoit, de façon à remplacer le nom de « madame Diane Brossoit » par celui de « madame Thérèse Houle », et ce, partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

2018-12-616 AFFECTATION PROVENANT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DANS LE CADRE DE LA RÉPARATION DE PAVAGE EN ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2018

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'affectation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté dans le cadre de la réparation de pavage en enrobés bitumineux pour l'année 2018;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une affectation de 53 714,61 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté dans le cadre de la réparation de pavage en enrobés bitumineux pour l'année 2018.

ADOPTÉ

2018-12-617 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LES RUES JACQUES-CARTIER, SAINT-JEAN-BAPTISTE ET SALABERRY

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'implantation de panneaux d'arrêt sur les rues Jacques-Cartier, Saint-Jean-Baptiste et Salaberry;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'ordonner l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- sur la rue Jacques-Cartier, à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste;
- sur la rue Jacques-Cartier, à l'intersection du boulevard Sainte-Marie, en direction ouest;
- sur la rue Saint-Jean-Baptiste, à l'intersection de la rue Saint-Thomas;
- sur la rue Salaberry, à l'intersection de la rue Cossette.

ADOPTÉ

2018-12-618 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière, pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE confier, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres public visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité, pour l'année 2019;

D'engager la municipalité à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres public;

DE confier à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées; de ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres public;

D'engager la municipalité à respecter les conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé, si l'UMQ adjuge un contrat;

DE reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres public;

DE transmettre un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

2018-12-619 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-16 : ANALYSE DE CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE, DU DÉPÔT DE NEIGE ET DES EAUX USÉES

À la suite de l'appel d'offres public 2018-16 relatif à l'analyse de contrôle de l'eau potable, du dépôt à neige et des eaux usées, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Groupe Environex inc.	133 348,01 \$
Laboratoire d'analyses environnementales (H2Lab)	137 359,48 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme de laboratoire Groupe Environex inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, et résolu à l'unanimité

D'accorder à la firme de laboratoire Groupe Environex inc. un contrat pour l'analyse de contrôle de l'eau potable, du dépôt à neige et des eaux usées, pour une période de trois (3) ans, soit 2019, 2020 et 2021, pour la somme totale de 133 348,01 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2018-16.

ADOPTÉ

2018-12-620 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-35 : RÉNOVATION DU CHALET PRINCIPAL AU PARC DES ÎLES

À la suite de l'appel d'offres public 2018-35 relatif à la rénovation du chalet principal au parc des Îles, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Constructions Valrive inc.	316 652,65 \$
Les Constructions B. Martel inc.	441 285,55 \$
Groupe ERM inc.	504 740,25 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions Valrive inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amessee,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Constructions Valrive inc. un contrat pour la rénovation du chalet principal au parc des Îles, pour la somme totale de 316 652,65 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2018-35.

ADOPTÉ

2018-12-621 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-41 : ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

À la suite de l'appel d'offres public 2018-41 relatif à l'entretien électrique des bâtiments municipaux, pour une période de trois (3) ans à compter du 19 décembre 2018 jusqu'au 30 novembre 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

SGM Maintenance inc.	262 097,01 \$
Les Entreprises M. R. Tech inc.	322 964,78 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SGM Maintenance inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise SGM Maintenance inc. un contrat pour l'entretien électrique des bâtiments municipaux, pour une période de trois (3) ans à compter du 19 décembre 2018 jusqu'au 30 novembre 2021, pour la somme totale de 262 097,01 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2018-41.

ADOPTÉ

2018-12-622 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-ENV-20 : ENTRETIEN CLIMATISATION, VENTILATION, CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2018-ENV-20 relatif à l'entretien des unités de climatisation, ventilation et chauffage de tous les bâtiments municipaux, pour l'année 2019, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Chauffage Jean-Guy Moïse et fils inc.	73 002,23 \$
Jean Lapointe Réfrigération inc.	82 046,16 \$ (non conforme)

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Chauffage Jean-Guy Moïse et fils inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amessee,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Chauffage Jean-Guy Moïse et fils inc. un contrat relatif à l'entretien des unités de chauffage, ventilation et climatisation, pour l'année 2019, pour la somme totale de 73 002,23 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2018-ENV-20.

ADOPTÉ

2018-12-623 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-FIN-13 : FOURNITURES DE BUREAU 2019

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2018-FIN-13 relative aux fournitures de bureau, pour l'année 2019, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Librairies Boyer ltée	77,30 % d'escompte (coût total des articles : 64,01 \$)
Librairie Jamunik	65 % d'escompte (coût total des articles : 172,88 \$)

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le fournisseur Librairies Boyer ltée;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à Librairies Boyer ltée un contrat pour les fournitures de bureau, pour l'année 2019, au pourcentage de 77,30 % d'escompte des fournitures de bureau en catalogue, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2018-FIN-13, représentant un montant approximatif inférieur à 25 000 \$.

ADOPTÉ

2018-12-624 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-SRC-23 : CONCIERGERIE AU CLUB NAUTIQUE ET À L'ÉDIFICE JEAN-H.-BESNER

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2018-SRC-23 relatif à la conciergerie au club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner, pour la période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR)	23 818,22 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	28 352,84 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR) un contrat pour la conciergerie au club nautique et à l'édifice Jean-H.-Besner, pour la période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2021, pour la somme totale de 23 818,22 \$, taxes

comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2018-SRC-23.

ADOPTÉ

2018-12-625 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-SRC-24 : CONCIERGERIE À L'ÉDIFICE JACQUES-VIAU ET À LA MAISON DES JEUNES

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2018-SRC-24 relatif à la conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes, pour la période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR)	64 934,20 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	74 963,70 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR) un contrat pour la conciergerie à l'édifice Jacques-Viau et à la Maison des jeunes, pour la période du 15 janvier 2019 au 14 janvier 2021, pour la somme totale de 64 934,20 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2018-SRC-24;

D'autoriser un transfert budgétaire de 4 506,04 \$ du poste budgétaire 02-801-31-495 au poste budgétaire 02-801-24-495.

ADOPTÉ

2018-12-626 ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

ATTENDU QU'une copie du Règlement 209-15, avec modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 209-15 le 26 novembre 2018;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, ainsi que les changements apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 209-15 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

ADOPTÉ

2018-12-627 ADOPTION DU RÈGLEMENT 230-02 MODIFIANT L'ANNEXE DU RÈGLEMENT 230 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

ATTENDU QU'une copie du Règlement 230-02, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 230-02 le 26 novembre 2018;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 230-02 modifiant l'annexe du Règlement 230 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux afin de modifier certaines dispositions.

ADOPTÉ

A-2018-12-035 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 067 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 067-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 067 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 067-03 modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables.

A-2018-12-036 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE SUBVENTION EN VUE DE FAVORISER LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'HABITATIONS VÉTUSTES (2019-2020-2021)

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2019-2020-2021).

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 353 POUR ADOPTER UN PROGRAMME DE SUBVENTION EN VUE DE FAVORISER LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET D'HABITATIONS VÉTUSTES (2019-2020-2021)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 353 pour adopter un programme de subvention en vue de favoriser la démolition de bâtiments accessoires et d'habitations vétustes (2019-2020-2021).

A-2018-12-037 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 354 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 354 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2019.

A-2018-12-038 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis est donné par M. le maire Miguel Lemieux qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur le traitement des élus municipaux.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 355 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 355 sur le traitement des élus municipaux.

2018-12-628 ADOPTION DU RÈGLEMENT 130-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 4 000 000 \$ POUR POURVOIR À L'ACQUISITION DE CERTAINES PROPRIÉTÉS OU PARTIES DE PROPRIÉTÉS DANS LE CADRE DE PROJETS D'EXPANSION DES ZONES INDUSTRIELLES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 130-02, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 130-02 le 20 novembre 2018;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 130-02 modifiant le Règlement 130 pour emprunter la somme de 4 000 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés ou parties de propriétés dans le cadre de projets d'expansion des zones industrielles.

ADOPTÉ

2018-12-629 ADOPTION DU RÈGLEMENT 130-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 130 AFIN D'EMPRUNTER UNE SOMME ADDITIONNELLE DE 1 685 000 \$ POUR POURVOIR À L'ACQUISITION DE CERTAINES PROPRIÉTÉS POUR LA MISE EN PLACE DU CARREFOUR AUTOROUTIER 30/530 AINSI QUE D'UN LIEN ROUTIER

ATTENDU QU'une copie du Règlement 130-03, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 130-03 le 20 novembre 2018;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 130-03 modifiant le Règlement 130-01 modifiant le Règlement 130 afin d'emprunter une somme additionnelle de 1 685 000 \$ pour pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés pour la mise en place du carrefour autoroutier 30/530 ainsi que d'un lien routier.

ADOPTÉ

2018-12-630 ADOPTION DU RÈGLEMENT 351 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DANS LE SECTEUR DE L'AVENUE DE LA TRAVERSÉE ET DE L'AVENUE LECOMPTE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 351, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté et déposé le projet de règlement 351 le 20 novembre 2018;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 351 décrétant des travaux d'infrastructure dans le secteur de l'avenue de la Traversée et de l'avenue Lecompte ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

A-2018-12-039 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 311 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LA BARRIÈRE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Guillaume Massicotte qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 311-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 311 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE DE LA BARRIÈRE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 311-01 modifiant le Règlement 311 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue de la Barrière ainsi qu'un emprunt de 4 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2018-12-040 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE DRAGAGE AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Jason Grenier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de dragage au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 356 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE DRAGAGE AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 212 032 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 356 décrétant des travaux de dragage au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 1 212 032 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 16.4 de l'ordre du jour – Présentation et dépôt du projet de règlement 067-03 modifiant le Règlement 067 concernant l'enlèvement des déchets et des matières recyclables, à l'effet de savoir si la collecte des objets encombrants se fera toujours le premier vendredi de chaque mois même si la collecte des déchets ne se fait qu'un fois par semaine.
- Demande d'information sur le point 16.10 de l'ordre du jour - Présentation et dépôt du projet de règlement 355 sur le traitement des élus municipaux, à l'effet de savoir s'il est possible de connaître les villes comparables qui ont servi à établir la rémunération des élus.
- Demande d'information sur le point 11.2 de l'ordre du jour - Cautionnement et endossement d'un prêt pour le financement de travaux de remplacement des systèmes de réfrigération effectués par les Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, à l'effet de savoir s'il est possible de faire accélérer le processus de traitement de cette demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2018-12-631 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 44, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 18 décembre 2018.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Alain Gagnon, greffier

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-10-493**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 18 DÉCEMBRE 2018, À 19 HEURES**

Article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

« Le greffier est autorisé à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction de la résolution 2018-10-493 adoptée lors de la séance du conseil du 16 octobre 2018 concernant l'appel d'offres public 2018-29 : services d'entretiens et de réparations mécaniques industrielles afin d'y apporter une correction de nature administrative.

En effet, à la lecture de ladite résolution et du rapport au conseil préparé par le coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, nous constatons que le contrat a été octroyé pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 septembre 2021. Le texte de la résolution a été modifié afin d'y remplacer la date « 30 septembre 2021 » par « 31 octobre 2021 », tel que mentionné sur le tableau comparatif et dans le devis.

Le texte de la nouvelle résolution est joint en annexe au présent procès-verbal.

Le directeur du Service du greffe
et greffier,

A handwritten signature in blue ink, reading "Alain Gagnon".

Alain Gagnon, MAP, OMA

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 16 OCTOBRE 2018, À 19 HEURES**

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Patrick Rancourt.

**2018-10-493 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-29 : SERVICES D'ENTRETIENS ET DE
RÉPARATIONS MÉCANIQUES INDUSTRIELLES**

À la suite de l'appel d'offres public 2018-29 relatif aux services d'entretiens et de réparations mécaniques industrielles (entretien des usines de filtration et d'épuration) pour les années 2019 à 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Maintenance Industrielle Dumouchel inc. (M.I.D.)	384 246,45 \$
Les Entreprises O-Propp Ltée	477 261,23 \$
SDX mécanique inc.	489 586,55 \$
Les Industries MJR inc.	559 652,31 \$
Les Spécialistes AVA inc.	572 173,09 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Maintenance Industrielle Dumouchel inc. (M.I.D.);

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Maintenance Industrielle Dumouchel inc. (M.I.D.) un contrat pour les services d'entretiens et de réparations mécaniques industrielles (entretien des usines de filtration et d'épuration), pour les années 2019 à 2021, soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021, pour la somme totale de 384 246,45 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2018-29.

ADOPTÉ